

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 12 septembre 2014

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2014-8-6-7

Service consulté

C252

INSERTION PAYSAGERE DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

Résumé : Les communes de PFETTERHOUSE et RUEDERBACH ont sollicité une aide financière départementale pour leur projet d'insertion paysagère de lignes électriques et téléphoniques. L'éligibilité de leur dossier a été examinée lors des réunions des 25 juin et 23 septembre 2013 de la Commission de Programmation des Travaux, puis validée les 26 juin et 14 octobre 2013 par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne. Selon la convention de partenariat entre le Département du Haut-Rhin, Electricité Réseau Distribution France (E.R.D.F.) et France Télécom, la subvention de la part du Département s'élèverait à 65 787 €, soit 47 284 € pour la commune de PFETTERHOUSE et 18 503 € pour celle de RUEDERBACH. Ces dossiers ayant été déposés complets avant le 1er septembre 2013, ils ne relèvent pas des nouveaux Contrats de Territoire de Vie (CTV) mais font encore partie des opérations du « Guide des Aides ».

Les communes de PFETTERHOUSE et RUEDERBACH ont sollicité une aide financière départementale pour leur projet d'insertion paysagère de lignes électriques et téléphoniques.

Des visites de terrain ont permis d'appréhender l'opportunité des projets eu égard aux critères de la convention départementale signée avec les différents partenaires.

L'éligibilité de ces projets a été vérifiée lors des réunions de la Commission de Programmation des Travaux des 25 juin et 23 septembre 2013. La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, réunie les 26 juin et 14 octobre 2013, a validé cet avis technique.

Les communes ont transmis, entre-temps, les justificatifs nécessaires pour attester du démarrage effectif des travaux.

Par conséquent, je vous propose de leur accorder une aide financière d'un montant total de 65 787 € pour leur projet d'insertion paysagère des lignes électriques et téléphoniques, à savoir 47 284 € pour PFETTERHOUSE et 18 503 € pour RUEDERBACH, tel que détaillé dans l'annexe au rapport.

Le versement de la subvention départementale sera effectué en un seul paiement à la fin des travaux sur la base des factures et d'un récapitulatif présentés par la commune et visés par la Trésorerie.

Il est précisé que ces dossiers sont parvenus complets avant le 1^{er} septembre 2013. De ce fait ils relèvent encore des opérations « Guide des Aides » et non des nouveaux CTV et seront instruits à ce titre sur l'AP 2013.

Les crédits seront prélevés sur le Programme C252 au Chapitre 204 - Fonction 71- Nature 204142.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU
12 SEPTEMBRE 2014

**Insertion des réseaux électriques et téléphoniques
PROGRAMME 2014**

| N° Opération | Maître d'ouvrage Libellé de l'opération | Montant Subventionnable | Taux | Montant de la subvention |
|-----------------|---|----------------------------|-------|--------------------------------|
| IRE03876 | PFETTERHOUSE Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue tuilerie, gerschwiller, rosers et centre du village | 236 417,00 | 20% | 47 284,00 |
| IRE03884 | RUEDERBACH Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue de Heimersdorf | 92 515,00 | 20% | 18 503,00 |
| | | | Total | 65 787,00 |